Une "bonne méthode", selon le gouvernement

Le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, a réuni le 22 mai les organisations syndicales et patronales dans une « conférence de méthode », afin de discuter de l'organisation de la deuxième « conférence sociale » des 20 et 21 juin prochains. Dans son introduction, le Premier ministre a annoncé que celle-ci sera guidée par une priorité majeure, évidente pour tous : l'emploi. « C'est donc une "grande conférence sociale pour l'emploi" que nous devons préparer ensemble », a-t-il précisé. A l'ordre du jour, six tables rondes : emploi-formation, filières d'avenir, santé au travail, retraites, services publics et Europe sociale. Sur l'emploi et la formation professionnelle, il s'agit pour le gouvernement d'aboutir à « une réforme ambitieuse ». François Hollande a tenu à préciser que cette réforme « complète » c'est celle du marché du travail, celle qui a abouti au vote définitif de la loi après l'accord Medef-CFDT sur la flexibilité. Le rapport de la Commission pour l'avenir des retraites, rendu public le 10 juin, servira de base à la conférence sociale. La « concertation » sur ce dossier « se prolongera jusqu'au 21 septembre », a déclaré le chef de l'Etat. « Ensuite le gouvernement présentera son projet.» Concernant l'« Europe sociale », son objectif, Jean-Marc Ayrault l'a affirmé, est de « réfléchir à une meilleure association des partenaires sociaux à l'élaboration des politiques européennes ». Pour l'ensemble des thèmes retenus, il s'agit, par le dialogue social, « marque de fabrique de (mon) gou*vernement »,* ainsi que l'a qualifié le Premier ministre, de tenter d'associer les organisations syndicales à toute la politique destructrice du gouvernement. A l'issue de cette conférence « de méthode », « le Medef et la CFDT ont salué, avec les mêmes mots que le chef du gouvernement, "une bonne méthode". "Grâce au dialogue social, nous avons réussi à faire des réformes comme jamais dans notre pays", a lancé

la présidente du Medef, Laurence

du 11 janvier sur l'emploi, initié

Parisot, en allusion à l'accord

lors de la première conférence

depuis une loi » (AFP, 22 mai).

sociale de juillet 2012 et devenu





En vue de la seconde conférence sociale organisée par le gouvernement dans trois semaines, qui a à son ordre du jour les retraites, la formation professionnelle, l'emploi... le Medef et la CFDT définissent une position commune dans la lignée de l'accord interprofessionnel du 11 janvier sur la flexibilité du travail.

Conférence sociale : un nouvel accord Medef-CFDT

Marie Stagliano

e Premier ministre l'a répété, présentant la seconde conférence sociale, le dialogue social est « la marque de fabrique » de son gouvernement. Dialogue social ? Une dépêche de l'AFP datée du 27 mai annonce qu'un rapport sera présenté le 28 mai au siège du Medef par les organisations patronales, avec la CFDT et deux autres organisations syndicales, la CFTC et la CFE-CGC. Ce rapport de 165 pages définit les objectifs communs aux signataires : « Agir ensemble pour une dynamique économique », faire que « les partenaires sociaux deviennent aussi de véritables partenaires économiques ».

"DIAGNOSTIC COMMUN"

Les signataires inscrivent ce rapport dans la continuité des travaux sur « un diagnostic commun sur les forces et faiblesses de l'économie française » qui avait abouti, en juin 2011, à la signature par les mêmes protagonistes d'un document sur la compétitivité française.

Un diagnostic partagé ? Les mêmes organisations l'ont déjà mis en œuvre en signant, le 11 janvier dernier, l'accord Medef-CFDT sur la flexibilité du travail. Pour les signataires de cet accord, le constat partagé, c'est que la « faiblesse » de l'économie française, sa « mauvaise compétitivité » ont comme causes une réglementation trop lourde et un coût du travail trop élevé!

Le contenu des recommandations communes de ce nouveau document est clair : il faut aller plus loin, l'ANI ne suffit pas ! La CFDT souhaite que le rapport soit versé au débat de la conférence sociale des 20 et

21 juin, dont l'une des tables rondes porte justement sur les « filières d'avenir »... Ce que préconise aussi ce texte prend alors toute sa signification : accompagnant le dialogue social, que vive maintenant « le dialogue économique » dont le but serait

de « permettre aux interlocuteurs concernés d'établir des constats partagés, des analyses prospectives sur l'évolution de l'activité et des métiers, d'anticiper et d'accompagner les transitions, qu'elles soient technologiques ou professionnelles ».

"EN PARALLÈLE À L'AGENDA SOCIAL DU GOUVERNEMENT"

Cela ne signifie-t-il pas, sans fard aucun, demander aux organisations syndicales d'accompagner les plans de licenciements, les fermetures d'usines qui jettent à la rue des dizaines de milliers de salariés, dans le prolongement de Florange, PSA Peugeot Citroën...?

Les organisations signataires poussent leur logique jusqu'au bout et proposent la création d'« un dispositif souple, mais permanent, ouvert à tous les partenaires sociaux pour élaborer en commun des diagnostics et des préconisations partagées dans le champ économique. (...) Réaliser chaque année un état des lieux partagé de la situation de l'économie, (...) outil de travail en commun. (...) Etablir un agenda économique portant sur des questions d'actualité ou structurelles en parallèle à l'agenda social (du gouvernement). »

En clair, une conférence sociale permanente dans la logique d'une alliance entre patrons et syndicats.

L'AFP précise que la CGT et FO — qui n'avaient pas signé l'accord sur la « sécurisation de l'emploi » — n'ont pas pris part à ces débats.

Le secrétaire général de la CGT, Thierry Lepaon, avait déclaré souhaiter « *un front* *uni* » face au patronat et au gouvernement, pour « *arriver avec des positions communes* » à la conférence sociale. Alors, un front uni avec la CFDT ?

La conférence sociale s'avère être « un cru 2013 bien plus compliqué et incertain qu'il y a un an » commentait déjà *Le Figaro* le 12 mai.

A trois semaines de la conférence sociale, le combat pour l'indépendance des organisations syndicales est plus que jamais au cœur de toute la situation politique.

dispositif
souple, mais
permanent,
ouvert
à tous les
partenaires
sociaux pour
élaborer en
commun des
diagnostics
et des
préconisations
partagées
dans

"Un

(texte de l'accord)

le champ

économique"

Document

"L'appel de Tarragone", un point d'appui pour la défense de l'indépendance syndicale

Seize militants des Ve et VIe arrondissements de Paris, d'organisations politiques et syndicales diverses, ont contresigné ces derniers jours « l'appel de Tarragone », repris en France par le comité de liaison pour l'unité et la résistance.

« Mes collègues ont voulu marquer leur refus de toute subordination du mouvement ouvrier aux directives de l'Union européenne, aux gouvernements de toutes couleurs politiques qui les appliquent », nous rapporte notre correspondant. Les signataires travaillent notamment à la Ville de Paris et dans l'enseignement supérieur et la recherche. L'un d'entre eux, engagé dans le combat contre le projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche, déclare : « Il faudrait qu'on se réunisse. Nous avons besoin d'un lieu de discussion entre militants. »

Pour tout contact : confnatuniteresistance@gmail.com

INFORMATIONS OUVRIÈRES № 253 SEMAINE DU 30 MAI AU 5 JUIN 2013

Au Sénat à partir du 30 mai

L'acte III de la décentralisation bousculé par la résistance des élus

e Sénat va examiner en séance plénière, à partir du 30 mai, le projet de loi « d'affirmation des métropoles ». C'est le premier volet de l'acte III de la décentralisation voulu par le gouvernement, élément d'une ample offensive visant les services publics, l'école, la fonction publique (lire page 4).

Selon le gouvernement, les métropoles doivent être des entités qui pourraient absorber l'essentiel des prérogatives des communes, des départements et même des régions, dans une sorte d'éclatement à la carte de l'organisation du territoire. Elles s'inscrivent dans l'intercommunalité forcée, que le précédent gouvernement de Nicolas Sarkozy voulait généraliser par des schémas départementaux, per-



mettant aux préfets d'imposer les périmètres de communautés de communes ou d'agglomérations contre la volonté des élus et de la population, comme dans la Loire. Cette orientation est poursuivie par l'actuel gouvernement.

AU SEIN MÊME DU PS, LA CRISE FAIT RAGE

Mais la crise politique et la résistance d'une grande partie des élus bousculent le plan initial. Au sein même du PS, la crise fait rage. La commission des lois du Sénat, présidée par Jean-Pierre Sueur (PS), a « profondément modifié le volet de la réforme du gouvernement », rapporte le site Internet d'informations localtis.info (1) qui précise: « Les projets d'établissements publics métropolitains pour les agglomérations de Marseille et Paris sont repoussés d'un an. Le pacte de gouvernance territoriale, qui représentait pourtant pour Marylise Lebranchu la colonne vertébrale du projet, a été carrément supprimé. »

Pour Informations ouvrières, Gérard Schivardi, secrétaire national du POI et maire de Mailhac (Aude), et Jean Bartholin conseiller général (Gauche républicaine) de la Loire, conseiller municipal de Saint-Haon-le-Châtel, nous livrent leur point de vue. Tous deux, partisans de la liberté de choix des communes, ont été partie prenante de la rencontre nationale d'élus, qui s'est tenue le 6 avril dans cette ville de la Loire, qui a décidé de s'adresser à François Hollande.

Y. L. ■

(1) Site d'information de la Caisse des dépôts et consignations.

INTERVIEWS

"Avec les métropoles, le gouvernement veut faire disparaître les communes"



Gérard Schivardi, secrétaire national du POI

e projet de loi dont la discussion commence au Sénat est la première phase de l'acte III de la décentralisation, qui commence par la mise en place des métropoles

Le projet de loi s'appuie sur la loi du 16 décembre 2010 généralisant l'intercommunalité forcée avec, par exemple en Ile-de-France, le regroupement des communes dans des ensembles de 300 000 habitants, la fusion des établissement publics de coopération intercommunale (EPCI) des Bouches-du-Rhône dans la métropole Marseille, sans parler de l'aspiration des communes du Rhône, ainsi que des compétences du département, dans la métropole de Lyon.

Le rejet par la population du conseil unique d'Alsace lors du référendum, la réélection sans appel des élus de la Plaine et Côte roannaises, la mobilisation des habitants des communes qui seraient appelées à se dissoudre dans la métropole Marseille, montrent que la population n'est pas prête à laisser disloquer la République.

La commission Sueur du Sénat qui a amendé le projet de loi Lebranchu est bien obligée de prendre en compte ce rejet, d'où un certain nombre d'amendements : report de la métropole Marseille d'un an, transfert des compétences à la métropole sous forme de convention, abaissement du seuil des intercommunalités en Ile-de-France...

Mais l'intercommunalité forcée, qui est le fil conducteur avec la loi Sarkozy, aggrave et généralise la suppression des syndicats intercommunaux, la disparition-privatisation des services publics qui en découle.

Plus que jamais, la reconquête de la démocratie passe par la proposition de loi, reprise par la rencontre de Saint-Haon-le-Châtel, visant à « rétablir le libre choix des communes de s'associer et de se dissocier librement ».

C'est le sens de la délégation que nous organisons pour rencontrer le président de la République, et nous demandons à tous les élus attachés à leur commune et à la République de la soutenir. Leur mobilisation sera le garant du succès de cette initiative.



"La reconquête
de la démocratie passe
par la proposition de loi
reprise par la rencontre
de Saint-Haon-le-Châtel
visant à "rétablir le libre
choix des communes
de s'associer
et de se dissocier
librement""

"C'est bien la logique globale et les intentions du projet de loi qu'il faut renverser"



Jean
Bartholin,
conseiller
général
(Gauche
républicaine)
de la Loire,

conseiller municipal de Saint-Haon-le-Châtel

a priorité donnée à l'instauration des métropoles dans le saucissonnage du projet de loi sur la réforme de l'action publique dévoile clairement les arrière-pensées influentes de ceux qui ont tenu la plume. En mettant en avant la métropolisation, il s'agit de consacrer le dogme de la compétitivité et d'engager la néolibéralisation de l'action publique sous prétexte que la France doit tenir sa place dans le jeu de la concurrence des territoires à l'échelle de l'Europe. En revanche, on renvoie aux calendes grecques les questions touchant au rôle des communes et des départements, et donc au socle de notre organisation territoriale et républicaine. Il est donc bien que la commission des lois du Sénat ait remis en cause les fameuses conférences territoriales: c'est bien la loi du plus fort qui l'emporterait lorsque les collectivités auraient à décider des modalités d'exercice des compétences ; les pactes de gouvernance territoriale et schémas de délégations de compétences pourraient bien être une nouvelle forme de tutelle des collectivités les plus influentes, celles qui croient qu'elles pourront imposer la compétitive attitude, et la maîtriser durablement... Mais au profit de qui et de quoi ?

J'apprécie également que la commission des lois du Sénat ait engagé la réflexion sur les rôles complémentaires des régions, départements et communes, car la clarification du rôle et des responsabilités de chacun dans une complémentarité harmonieuse est certes nécessaire si l'on veut encore parler de décentralisation. Ces remises en cause et cette inflexion du cap de la réforme vont certes dans la bonne direction, mais cela ne suffit pas : c'est bien la logique globale et les intentions du projet de loi qu'il faut renverser.

Il est donc grand temps que la réflexion « en haut lieu » vise enfin à créer les conditions permettant à nos institutions républicaines de construire un modèle de société et une organisation territoriale, en misant sur la démocratie locale, la solidarité et la responsabilité pour faire vivre la justice sociale et la cohésion de notre société et de nos territoires. Cela ne peut se faire dans le cadre d'une foire d'empoigne où les ego et ambitions de pouvoir imposent le credo d'une compétitivité qui, par définition, exclut les hommes et les territoires les moins compétitifs. Il est évident que ce dogme compétitif veut s'affranchir de la démocratie car elle constitue une entrave à sa pleine expression ; on sait bien que le développement ne ruissellera pas depuis les métropoles jusqu'aux confins des territoires ruraux les plus éloignés des pôles urbains.

Nous devons donc aider nos responsables nationaux à retrouver la bonne boussole pour donner le bon cap de cette réflexion si essentielle. Notre appel du 6 avril, par lequel nous demandons une audience au président de la République en personne, puisque notre Constitution fait de lui le garant de nos institutions et principes républicains, est donc plus que jamais nécessaire! ÉDITORIAL

Que vive la Commune!

Daniel Gluckstein Secrétaire national du POI

ly a 142 ans, le 28 mai 1871, tombait le dernier combattant de la Commune de Paris. La Commune de Paris fut « un gouvernement de la classe ouvrière, le résultat de la lutte de la classe des producteurs contre la classe des appropriateurs », écrivit Marx quelque temps plus tard. Souvent évoquées dans notre journal, les mesures sociales et politiques prises par la Commune attestent du bienfondé de cette formule.

On ne saurait séparer le contenu de la forme. Les institutions politiques sont l'enveloppe dans laquelle s'inscrivent et s'expriment les relations entre les classes. Parce qu'elle fut le premier gouvernement ouvrier de l'histoire, la Commune de Paris constitua aussi, et au plus haut niveau, le gouvernement de la démocratie politique, appuyé sur le mandatement de délégués rétribués au salaire de l'ouvrier et susceptibles à tout instant d'être révoqués par leurs mandants, reprenant en quelque sorte les choses là où les révolutionnaires de 1793 les avaient laissées.

Aussi s'étonnera-t-on d'entendre des partisans du gouvernement Hollande-Ayrault saluer la Commune, au moment même où, appliquant la réforme territoriale de Sarkozy, ils condamnent les communes à l'intercommunalité forcée et veulent faire adopter l'acte III de la décentralisation. Lequel acte III, en particulier, met en route le redoutable mécanisme de la métropolisation, qui octroie généreusement aux 400 000 habitants de telle intercommunalité de banlieue, de disposer... d'un délégué, élu indirectement au conseil du Grand Paris. Dessaisis, les électeurs ; réduit à néant, le mandat démocratique. Et tout cela pourquoi? Pour mettre en œuvre les mesures d'austérité dictées par le gouvernement et l'Union européenne, les 5 milliards d'euros à couper dans les budgets des collectivités territoriales (principalement les communes) sur deux ans.

Quant aux dirigeants du Parti communiste, ils ne manqueront pas, eux aussi, de rendre hommage à la Commune. Mais ne viennent-ils pas, dans une récente déclaration, de revendiquer d'être mieux associés à l'élaboration de l'acte III ? N'ont-ils pas, ce 24 mai au Sénat, voté pour la loi Peillon rejetée par l'immense majorité des enseignants et des parents, permettant l'adoption de cette véritable torpille de destruction de la République ?

« Que vive la Commune » : ce mot d'ordre commun, naguère, à tous les courants du mouvement ouvrier, rassemblera, c'est une certitude, les délégués au congrès du Parti ouvrier indépendant — dont les travaux débutent le 31 mai — et les militants ouvriers de toutes tendances invités à ce congrès.

Ce mot d'ordre est concret

« Que vive la Commune », cela veut dire : que vivent les 36 000 communes, avec leurs conseils de délégués élus et mandatés, libres de s'administrer comme elles le décident, et de s'associer (ou non) dans les coopérations intercommunales de leur choix.

« Que vive la Commune » : c'est le combat pour un véritable gouvernement de la classe ouvrière et du peuple, un gouvernement qui saura, pour répondre aux besoins de l'immense majorité, rompre avec les institutions de l'Union européenne.

Car ne l'oublions pas : il y a 142 ans, la Commune de Paris apparut aux peuples d'Europe comme un appel à abattre les tyrans couronnés qui les opprimaient. Un gouvernement de la Commune, demain, saura balayer les institutions de l'Union européenne et de la Ve République, et tendre la main aux peuples et aux nations d'Europe pour bâtir l'union libre et fraternelle débarrassée de l'exploitation et de l'oppression.

LES FAITS

Le calendrier de "l'offensive" gouvernementale

'an II, celui qui s'ouvre aujourd'hui, ce doit donc être l'offensive », a martelé François Hollande lors de sa conférence de presse, le 16 mai. On pense aux retraites, aux allocations familiales.

Le gouvernement multiplie aussi les menaces qui pèsent sur la fonction publique, les services publics, l'école.



- ▶ 22 MAI : a débuté à l'Assemblée nationale la discussion en urgence du projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche, qui consacre l'autonomie des universités et modifie le statut des enseignants-chercheurs en autorisant leur mise à disposition au privé. Vote prévu ce 28 mai.
- ACTUELLEMENT: examen au Parlement du projet de loi d'orientation de l'école, qui deuxième lecture a commencé en commis-
- Sénat sur le premier volet de l'acte III de la décentralisation (projet de loi dit de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles).
- « inégalité », en comparaison au régime gé-
- résistances.

Correspondant

- organise une « territorialisation » de l'institution scolaire, combiné à la réforme des rythmes scolaires dans le primaire. Dernier vote intervenu : au Sénat, le 24 mai (vote pour du PS et du Front de gauche). Une sion à l'Assemblée nationale le 29 mai.
- ▶ **30 MAI :** début du débat parlementaire au
- ▶ 20 JUIN : ouverture de la deuxième conférence sociale avec une table ronde « Services publics-fonction publique ». A l'ordre du jour également : les retraites. François Hollande, le 16 mai, a présenté une nouvelle fois le Code des pensions des fonctionnaires comme une
- ▶ **DÉBUT JUILLET** : présentation en Conseil des ministres par le ministre de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, du premier des deux projets de loi annoncés sur la fonction publique. Ce premier projet de loi devrait être débattu au Parlement à l'automne. Le tout est cadré par la modernisation de l'action publique (MAP), dans le droit fil de la révision générale des politiques publiques (RGPP) du gouvernement précédent de Nicolas Sarkozy, en l'aggravant, l'amplifiant. Le gouvernement Hollande cherche à réunir un « consensus », entravé par de multiples

Casse du statut, réduction de l'emploi public, blocage des salaires

L'opposition à la politique gouvernementale contre la fonction publique grandit

Jean-Michel Delaye

Le gouvernement multiplie ses projets et les réunions avec les organisations syndicales centrées sur un prétendu agenda social, enveloppe d'un bouleversement fondamental et brutal.

omme son prédécesseur de droite, le ministre de la Fonction publique, Marylise Lebranchu, refuse toute négociation salariale — en particulier toute négociation sur l'augmentation du point d'indice — au nom de la réduction des déficits publics. L'ensemble des organisations syndicales ont dénoncé à plusieurs reprises au début de l'année cette politique de blocage des salaires et de baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Le 25 avril, dans un communiqué commun, à l'exception de la CFDT et de l'UNSA, les organisations de la fonction publique — CFTC, CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires — ont ainsi exprimé « leur complet désaccord avec la volonté gouvernementale de ne pas aborder la valeur du point d'indice avant 2014 » et demandé l'ouverture « sans délai de réelles négociations sur les rémunérations, incluant la valeur du point d'indice ».

DEUX PROJETS DE LOI VISANT LE STATUT

De son côté, Mme Lebranchu annonce sa volonté de « moderniser la fonction publique ». Deux projets de loi ont été évoqués.

Le premier projet de loi vise, selon les propos du ministre, à « une réécriture du statut pour réaffirmer les engagements des fonctionnaires, leurs droits, bien sûr, mais aussi leurs règles de déontologie ».

Dans les faits, ce projet n'abroge aucune des dispositions des lois successives qui ont fragilisé le statut. De plus, le projet de loi remplace la position statutaire de « réorientation professionnelle » (article 18) par « une priorité de reclassement dans un même bassin d'emploi ». Cette position statutaire, instituée par la loi mobilité de 2009, ouvrait la voie aux licenciements de fonctionnaires. Ainsi, le projet de loi de Mme Lebranchu s'inscrit parfaitement dans le cadre de la politique gouvernementale de suppression d'emplois dans la fonction publique.

En opposition à cette politique, le communiqué du 25 avril de l'intersyndicale CFTC-CGC-CGT-FO-FSU-Solidaires précisait : « [Les organisations syndicales] soulignent de nouveau la nécessité d'en finir avec les suppressions d'emplois dans de nombreux secteurs de la fonction publique (...). Il faut mettre en œuvre les créations d'emplois et la politique de recrutement nécessaires à la qualité des missions de services publics. En outre, les organisations constatent que la MAP (1) s'inscrit globalement dans la continuité de la RGPP (2), qu'elles ont combattue.»

LA SUPPRESSION ÉVOQUÉE **DES CATÉGORIES A, B ET C**

Les pistes évoquées concernant le second projet de loi sur la fonction publique sont encore plus alarmantes, avec notamment l'hypothèse de la suppression des catégories A, B et C.

Remettre en cause les catégories A, B et C, c'est ébranler l'architecture d'ensemble du statut de la fonction publique, porter atteinte aux principes qui le fondent et préparer une rémunération à la fonction et au mérite. C'est l'équivalent, dans la fonction publique, de la destruction du Code du travail contenue dans l'accord scélérat CFDT-Medef du 11 janvier dernier. Acte III de la décentralisation, table ronde sur la fonction publique à la conférence sociale, projets de loi sur la fonction publique — et cela dans un cadre de poursuite de suppressions de postes dans de nombreux services publics et de blocage des salaires des fonctionnaires : face à cette offensive généralisée contre la fonction publique et ses agents, la résistance des fédérations de fonctionnaires s'organise. Dans la « territoriale », l'appel des fédération CGT, FO et FAFPT (3) à un rassemblement devant le Sénat le 30 mai contre le projet de loi gouvernemental « de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » constitue un point d'appui important pour les batailles à venir.

- (1) Modernisation de l'action publique. (2) Révision générale des politiques publiques.
- (3) Fédération autonome de la fonction publique territoriale.



FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Les fédérations FO et CGT manifesteront devant le Sénat le 30 mai

Le 16 mai, l'appel des deux fédérations CGT et FO des services publics, auquel s'est jointe une troisième fédération de fonctionnaires territoriaux, la FAFPT, traduit la continuité de leur combat unitaire pour la défense des droits et garanties statutaires des fonctionnaires territoriaux. En effet, ces trois fédérations de fonctionnaires « réaffirment leur opposition au projet de loi gouvernemental de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des *métropoles* », premier volet de l'acte III de la décentralisation. Elles précisent que « ce projet est porteur de lourds risques de reculs pour le service public territorial, ses usagers et ses agents ».

D'autant que le projet, soulignent-elles, « entend développer la mutualisation des moyens dans un contexte de baisse drastique des dotations aux collectivités ». Elles appellent à manifester le 30 mai devant le Sénat.

Interview > La mise en place contestée de la réforme des rythmes scolaires à Paris

"Oui, on peut bloquer la machine!"

Bertrand Vincent, responsable du syndicat Force ouvrière de la Ville de Paris

e suis fermement opposé à la réforme-aménagements des rythmes éducatifs. C'est une grave remise en cause de la laïcité, dans le cadre d'une totale déréglementation.

Elle voudrait faire intervenir, sur le temps scolaire, des associations dont ce n'est pas la vocation, au bon vouloir des municipalités.

Ce n'est pas rien, l'école laïque. C'est elle qui m'a permis d'accéder à la culture, à l'indépendance personnelle et intellectuelle, moi qui vient du Vaucluse.

Après plusieurs grèves massives des instituteurs et des personnels de la Ville de Paris depuis janvier, le Conseil de Paris a pourtant voté, le 15 mars, pour la mise en place de la

réforme dès la prochaine rentrée de septembre. Depuis, la Ville de Paris multiplie les réunions. Mille cadres, selon ses propres chiffres, sont mobilisés. Elle a mis en place, selon ses propres mots, empruntés au vocabulaire militaire, une "task force". Mais ça coince de partout.

Le 10 mars dernier, les professeurs de conservatoire ont fait grève. Ce n'est vraiment pas dans leur habitude. 30 % d'entre eux ont cessé le travail, cinq conservatoires ont dû carrément fermer.

Le 16 mai, lors du comité technique paritaire de la direction des affaires culturelles, le représentant de la municipalité n'a trouvé aucun soutien parmi les organisations syndicales. Même la CFDT a reculé, devant la réalité des

contrats d'animateurs proposés par le maire Delanoë. Ce sont des temps partiels à 25 %, 50 %, 75 %, assortis d'un traitement dont l'indice brut de référence, de 297, est en dessous des grilles de la fonction publique!

Le 22 mai, il y a eu une assemblée générale massive de professeurs des écoles et de personnels concernés de la Ville de Paris, dans l'unité, avec les syndicats, qui a décidé la grève le 6 juin (*lire page 5 — NDLR*).

Oui, on peut bloquer la machine! Il faut exposer les faits, la dure réalité de cette "réforme", bâtir l'unité sur un mot d'ordre clair et concret : "Retrait!"

Ecrasons l'infâme!

Chaque semaine, lisez INFORMATIONS **OUVRIÈRES** Abonnez-vous pour l'été!

Universités

Projet de loi Fioraso sur l'enseignement supérieur et la recherche

A propos du positionnement des députés EELV et PCF sur l'article modifiant le statut des enseignants-chercheurs

e projet de loi Fioraso sur l'enseignement supérieur et la recherche est en cours d'examen à l'Assemblée nationale. Cette loi, qui s'inscrit dans le prolongement de la loi LRU de Valérie Pécresse, a pour effet de retirer aux universitaires la définition du contenu des formations qu'ils dispensent, au travers de deux principales mesures : l'accréditation des établissements (article 20 de la loi) et la création de « communautés d'universités et d'établissements » (article 38).

Jusqu'à maintenant, tout diplôme universitaire était habilité nationalement par le ministère, sur la base de son contenu. Avec cette loi, chaque établissement se verrait accorder le droit de délivrer des diplômes sans contrôle sur leur contenu, cassant ainsi le cadre national des diplômes universitaires.

Les « communautés d'universités et d'établissements » regrouperaient des universités, des écoles d'ingénieurs publiques ou privées, des établissements de recherche, des entreprises privées.

Ces structures prendraient de nombreuses prérogatives des universités : le rapporteur du projet de loi a notamment expliqué lors des débats que « les communautés d'universités et d'établissements pourront être accréditées pour leur offre de formation ». La loi Fioraso permettrait donc au secteur privé de définir le contenu des formations, ouvrant la voie à la destruction des contenus disciplinaires.

L'ARTICLE 43 BIS PRÉVOIT DE MODIFIER LES STATUTS DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET DES CHERCHEURS

Cependant, il reste un verrou : l'indépendance des enseignants-chercheurs et des chercheurs, inscrite dans leurs statuts, qui leur permet de rester maîtres de leurs enseignements. Le dispositif a donc été complété au dernier moment par un article 43 bis, prévoyant de modifier les statuts des enseignants-chercheurs pour permettre, par dérogation au statut général de la fonction publique, de les affecter aux fondations privées constituées par les communautés d'universités.

Ce même article prévoit que les établissements universitaires pourraient passer des conventions avec des entreprises privées pour que leurs salariés dispensent des cours à l'université, non pour les connaissances personnelles qu'ils pourraient transmettre aux étudiants, mais comme représentants de leur employeur!

Le 22 mai, jour de l'ouverture des débats sur ce projet de loi à l'Assemblée nationale, 2 000 agents de l'enseignement supérieur et de la recherche manifestaient pour demander le retrait de ce projet, à l'appel des syndicats CGT, FO, FSU et SUD.

Les députées Isabelle Attard (EELV) et Marie-George Buffet (PCF) sont venues affirmer leur soutien aux manifestants. Dès lors, comment comprendre que les amendements proposés par leurs groupes parlementaires concernant les articles 20 et 38 aient proposé leur aménagement, sans remettre en cause leur contenu?

Comment comprendre leur silence lors de l'examen de l'article 43 bis ? Et que dire de la déclaration de Marie-George Buffet, soulevant les protestations des manifestants, indiquant que « tout le monde était d'accord sur la nécessité de l'évaluation collective et individuelle », alors que l'évaluation est contradictoire au statut et à l'indépendance des enseignants-chercheurs ?

Correspondant ■

Ecoles

1 000 enseignants et personnels de la Ville de Paris réunis en assemblée générale. Historique !

ercredi 22 mai, le directeur académique de Paris avait décidé de « banaliser » la journée de classe des écoles parisiennes pour « réfléchir à l'articulation entre les temps scolaires et périscolaires », compte tenu du conflit qui oppose l'immense majorité des enseignants, des personnels de la Ville au rectorat et à la mairie.

Face à cette provocation, 1 000 enseignants et personnels se sont rassemblés à l'appel du SNUipp-FSU, du SNUDI-FO, du SE-UNSA, de SUD, de la CGT et de la CNT, dans une assemblée extrêmement combative.

UN NOUVEL APPEL À LA GRÈVE VOTÉ POUR LE 6 JUIN

La plate-forme unitaire a été réaffirmée: exigence d'abrogation du décret, contre sa mise en place à Paris en septembre 2013. Les personnels et leurs syndicats ont aussi rappelé leur volonté que l'éducation reste nationale et que leur statut de fonctionnaire d'Etat soit préservé. Ils ont adopté une motion à faire contresigner par les conseils des maîtres, s'opposant à la réquisition des salles de classe pour les activités périscolaires.

Un nouvel appel à la grève a été voté à une immense majorité pour le 6 juin, jour où le rectorat et la mairie veulent changer le règlement intérieur des écoles et entériner ainsi les nouveaux horaires.

Lors de l'assemblée, la question du comité de suivi de la réforme, mis en place par le ministre pour faire accepter le décret et auquel Sébastien Sihr, secrétaire national du SNUipp (syndicat majoritaire) a décidé de participer, fut également mise en débat. Si tout le monde se félicite, à juste titre, que l'unité réalisée à Paris depuis des mois se prolonge sur des revendications claires, personne ne peut échapper à cette question, qui, au plan national, contredit la volonté de l'immense majorité des personnels de voir le décret abrogé.

Correspondant Paris ■





Tract commun du Val-de-Marne (extraits)

"Le baccalauréat est en danger"

AUX LYCÉENS, AUX PARENTS D'ÉLÈVES,

L'AJR et le POI ont décidé de vous alerter sur les menaces qui pèsent sur le baccalauréat. Le ministre Vincent Peillon, dans son projet de loi qui passe au Sénat le 21 mai, a décidé de modifier les dispositions légales concernant le baccalauréat général dans le Code de l'éducation.

L'article 37 de son projet de loi supprime l'obligation d'un examen comportant un "contrôle des connaissances dans des enseignements suivis par l'élève en dernière année (...) effectué indépendamment dans chacun de ces enseignements" (actuel article L334-1 du Code de l'éducation).

Les épreuves terminales anonymes dans chacune des disciplines suivies par les lycéens en terminale dans les séries générales sont donc menacées de disparition. Y serait substituée une vérification d'un "niveau de connaissances, de compétences et de culture".

LE BAC PEILLON, C'EST LE BAC MAISON

C'est la porte ouverte à l'évaluation en cours d'année, à un contrôle des compétences, au bac maison, sans aucune valeur

C'est déjà le cas des nouvelles épreuves de langues vivantes en contrôle continu que passent les lycéens cette année : ce sont des épreuves non anonymes, conçues par le professeur de la classe qui interroge et corrige ses propres élèves. Le contrôle en cours d'année, c'est le baccalauréat maison, personne n'en veut!

Le bac, examen national anonyme sur épreuves ponctuelles, premier grade universitaire, serait sacrifié sur l'autel de la territorialisation de l'école et de la "formation tout au long de la vie", avec des compétences immédiatement utilisables puis jetables par les patrons, sans garanties collectives, sans diplômes reconnus dans les conventions collectives.

C'est la logique de la baisse du coût du travail, de l'accord national interprofessionnel CFDT-Medef que CGT et FO ont refusé de signer. Ce que les jeunes veulent, c'est de vrais diplômes, un vrai travail, un vrai salaire!

PAS TOUCHE AU BAC, PAS TOUCHE AU PREMIER GRADE UNIVERSITAIRE!

Une campagne anti-bac a commencé pour aider le ministre. Le journal *Le Monde* (10 avril) donne

le "la" et écrit à propos du baccalauréat: "On ne réformera jamais le système éducatif sans s'attaquer à ce mastodonte qui dicte l'enseignement au lycée et au collège. Toute refondation ne sera que partielle si elle s'arrête à la porte du lycée, effrayée par ce monument national qui fait perdre 8 % de l'année de cours, coûte 100 millions d'euros et bloque, tel un verrou, toute évolution de l'école."

Un sondage Ipsos, pour la MAIF, Le Monde et RTL, tombe à pic et prétend, que "85 % des parents et des lycéens, et 60 % des enseignants sur les 1 200 interrogés sont favorables à un changement". Une organisation de lycéens, l'UNL. qui a voté pour la loi Peillon au Conseil supérieur de l'éducation du 14 décembre 2012, juge urgente "une réforme globale"; selon elle, "le mode d'organisation du bac favorise l'échec des lycéens". "Il n'évalue que les connaissances aux dépens des compétences qui peuvent être réutilisées par la suite.' Elle souhaite donc "un étalement des épreuves en milieu et fin d'année de première et terminale pour mettre fin à *l'examen sanction"*. Comme par hasard!

LOI PEILLON, LOI FIORASO, TOUT EST LIE

Le projet de loi Peillon remet en cause le bac et veut mettre en place un "continuum bac - 3; bac + 3" (...).

LOI PEILLON, LOI FIORASO, UNE SEULE ET MÊME EXIGENCE : ABANDON

Pour l'AJR et le POI, il n'y a rien de plus urgent que l'unité pour bloquer ces projets de loi, pour bloquer la politique du gouvernement et de la troïka (...). L'AJR et le POI vous invitent à participer aux réunions que leurs comités organisent.

Manifestation, le 22 mai à Paris, des enseignants-chercheurs et des personnels



A l'appel des syndicats CGT, FO, FSU, Solidaires de l'enseignement supérieur et de la recherche et des associations Sauvons la recherche et Sauvons l'université, près de 2 000 chercheurs, enseignantschercheurs, personnels ont manifesté le 22 mai à Paris, du Panthéon à l'Assemblée nationale, pour exiger l'abandon du projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche. Parmi les autres mots d'ordre repris au cours de la manifestation : « Pécresse l'a rêvé, Fioraso l'a fait », « Fioraso, ta loi, c'est du pipo », « Non à la loi Fioraso, des postes pour l'enseignement supérieur et la recherche », « Non, non à la loi Fioraso, titularisation des précaires ! ». Les fédérations FERC-CGT et FNEC FP-FO appelaient également à cette manifestation à laquelle participait Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU. Correspondant

Communiqué des organisations syndicales de l'enseignement supérieur et de la recherche

"Les organisations syndicales soussignées condamnent l'amendement 43 bis et demandent son retrait"

es organisations syndicales soussignées de l'enseignement supérieur et de la recherche protestent contre l'introduction, par la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, d'un article supplémentaire n° 43 bis dans le projet de loi relatif à l'enseignement supérieur et à la recherche. Cet amendement modifie, dans l'alinéa 1 du nouvel article, les missions des chercheurs en leur conférant toutes les missions du service public de l'enseignement supérieur (...). L'article 43 bis met aussi en cause le statut des enseignants-chercheurs et des enseignants par une clause générale de mobilité.

Cette rédaction est une attaque directe contre le statut de chercheur à temps plein et contre les établissements publics à caractère scientifique et technologique (...). L'amendement ouvre la porte à une vaste déréglementation des missions et des positions statutaires. On peut légitimement s'interroger sur le devenir du statut de chercheur à temps plein et sur celui d'enseignant-chercheur, notamment avec l'introduction de nouvelles possibilités de déroger au statut de la fonction publique (alinéa 4) (...).

Les organisations syndicales soussignées condamnent l'amendement 43 bis et demandent son retrait. Elles réaffirment la nécessité de chercheurs et d'enseignants-chercheurs à temps plein, s'inscrivant pleinement dans le cadre de la fonction publique. Elles réaffirment leur exigence d'abandon de l'actuel projet de loi et d'ouverture de négociations pour une tout autre loi.

FSU (SNESUP, SNCS, SNEP); FO (SNPREES); SOLIDAIRES (SUD RECHERCHE EPST, SUD EDUCATION); CGT (SNTRS, FERC-SUP, CGT-INRA)

SEMAINE DU 30 MAI AU 5 JUIN 2013

Aéroports de Paris (ADP)

"Le statut du personnel est en danger"

Propos d'un militant syndicaliste CGT d'Aéroports de Paris (ADP)

Comme annoncé dans notre précédent numéro, nous publions une nouvelle interview d'un militant syndicaliste d'ADP qui revient sur les conséquences qu'aurait le transfert du siège et sur la campagne engagée en commun par quatre organisations syndicales contre cette mesure et pour le maintien de tous les emplois.

Quelle est la situation d'ADP? Quels sont les plans de la direction?

La situation financière d'ADP est très bonne, tous les feux sont au vert. En revanche, la CGT d'ADP conteste dans toutes les instances représentatives du personnel la politique sociale d'ADP qui est tous les jours mise à mal.

Les plans de la direction sont nombreux, mais il s'agit, entre autres, de continuer à appliquer les directives gouvernementales et de Bercy du CRE2 (1), à savoir de diminuer fortement les effectifs de l'entreprise de 7 % entre 2010 et 2015, de diminuer la masse salariale, ce que le président précédent n'avait pas mis en place.

Quel est ton point de vue sur les objectifs recherchés par le P-DG en transférant le siège d'ADP?

Plusieurs objectifs sont recherchés. Pour en citer quelques-uns, je pense que c'est une stratégie de communication. Cela peut avoir comme effet d'instaurer le doute dans la tête des collègues concernés sur la décision qu'ils devront prendre : je vais à Roissy ou pas? Cela peut ainsi favoriser les demandes de départs, et, là, intervient le plan de départ volontaire. A côté de cela, c'est surtout l'organisation de l'entreprise qui est remise en cause.

A l'instar de leurs confédérations, les syndicats CGT et FO d'ADP ont pris nettement position contre l'ANI sur la « sécurisation de l'emploi », pour le maintien et la défense du statut du personnel.



Le statut du personnel est-il en dan-

Effectivement, avec, entre autres, les effets d'annonce du gouvernement de céder une part de sa participation actuellement de 54 %. Le statut du personnel est en danger.

Aujourd'hui, les syndicats CGT, FO, CGC et UNSA ont lancé une pétition commune contre le transfert du siège et pour le maintien des emplois. Comment vois-tu la suite?

Je pense qu'il ne faut pas rêver, s'il n'y a pas un rapport de force des salariés, le déménagement aura lieu. Gardons bien en tête que l'ANI (dont les signataires sont CGC-CFDT-CFTC) va avoir des conséquences considérables dans les entreprises et déclencher une négociation d'accord de mobilité contrainte.

Le gouvernement vient d'annoncer sa volonté de réduire sa participation dans le capital des entreprises publiques. Peux-tu me donner ton appréciation sur cette position du gouvernement?

Le gouvernement est face à un dilemme, il cherche à tout prix à se désendetter, donc à diminuer ses participations dans les entreprises, et, en même temps, il veut plus de dividendes: 60 % à ADP pour l'exercice 2012 et les trois prochaines années. Le gouvernement actuel est comme le précédent, il ne veut rien changer et continue une politique d'austérité néfaste aux salariés.

(1) Contrat de régulation économique.

DOCUMENT

Pétition des syndicats CGT, FO, CGC et UNSA "Non à la fermeture du siège social de Raspail,

non au tout Roissy. Pour le maintien de l'unicité d'Aéroports de Paris"

ous, soussignés, sa-regroupement de certaines actilariés d'Aéroports de Paris, avons pris connaissance de l'annonce faite à la presse sans que les instances représentatives du personnel ni même le conseil d'administration n'aient été informés de la décision du P-DG d'ADP de transférer le siège social de Raspail à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle.

L'objectif du P-DG est d'être à proximité des clients et de rassembler d'ici à fin 2015 au même endroit, les équipes occupant des fonctions de siège dispersées entre Roissy, Orly et Raspail, même si ce déménagement ne concernerait en priorité que les 298 salariés de Raspail. Toutefois, le P-DG indique, pour les salariés d'Orly travaillant dans les directions transversales et support, qu'une réflexion pourra être menée par les directions en fonction de leurs besoins de

Il était pourtant historique et stratégique d'avoir un siège social au centre de nos activités et accessible aussi bien d'Orly, de Roissy, que du Bourget, symbolisant l'unicité de l'entreprise. Il est à noter que le transfert du siège d'Air France en 1996 à Roissy était le prélude au déclin d'Orly, avec le départ des longs courriers.

Nous, soussignés estimons que : — le siège social doit symboliser

l'unicité d'ADP et être localisé au centre de nos activités situées dans un rayon de 50 kilomètres autour de Paris ;

— la proximité avec les clients ne doit pas se faire en privilégiant Air France au détriment des autres compagnies.

Pour le maintien du siège social et de ses emplois à Raspail, Pour le maintien des emplois à

Santé

PRADO: un programme pour sortir précocement les accouchées des maternités

Claude Dupuis

a Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) s'adresse aux femmes enceintes et vante par dépliant son « offre de service » : « Avec le service de retour à domicile, je bénéficie d'un accompagnement personnalisé à domicile. » Elle fait parler une maman : « Mon bébé est né, il me tarde de rentrer chez moi.»

La CNAM envoie auprès des femmes enceintes ou directement dans les services de maternité des agents administratifs chargés de convaincre les femmes de sortir au bout de deux jours. Elles bénéficieront d'un « accompagnement »: deux visites à domicile de sage-femme.

On imagine l'économie : deux consultations de sage-femme en ville pour remplacer au minimum deux journées d'hospitalisation.

Cette démarche s'intitule PRADO (programme d'accompagnement du retour à domicile) et est destinée à raccourcir les séjours en maternité jugés trop coûteux.

En 2011, selon la Cour des comptes, la durée moyenne de séjour en maternité en France était en 2009 de 4,3 jours, alors que, déjà en 2007, elle était de 3,7 jours dans les autres pays de l'OCDE (1).

Dans une note de « cadrage », la Haute Autorité de santé, reprenant les arguments de la Cour des comptes, établit que, la dépense étant de 2,9 milliards d'euros, « l'enjeu de la diminution de la durée de séjour est donc central ». Il s'agit de « limiter les dépenses », de « favoriser la rotation des lits », d'« augmenter la capacité et la rentabilité par l'influence de la T2A (2) », « de prendre en charge un nombre croissant de naissances à moyens constants».

Cette volonté de diminuer la durée des séjours rencontre l'opposition des professionnels qui connaissent les complications graves pouvant survenir au-delà de quarante-huit heures. Pour la mère, notamment, des hémorragies, des complications psychologiques sont redoutées.

Pour l'enfant, la surveillance par un pédiatre est nécessaire. Peuvent se déclarer en particulier un ictère générateur de complications neurologiques, des malformations cardiaques,

des infections, des troubles liés aux imprégnations médicamenteuses. Ce sont donc des risques vitaux que la CNAM fait ainsi courir à ces jeunes femmes et à leur enfant.

UNE SURVEILLANCE PÉDIATRIQUE INDISPENSABLE

Les premiers jours, après la naissance, représentent une période de transition délicate pour la maman et le bébé. A la maternité, les conseils (allaitement, couchage de l'enfant...) font partie de la prise en charge.

Ces professionnels relèvent aussi que les sages-femmes libérales sur lesquelles retombe toute la responsabilité bien qu'elles n'aient pas la formation nécessaire, sont en nombre insuffisant dans certains départe-

Par un communiqué publié en novembre 2012, la Société française de médecine périnatale, le Collège national des gynécologues obstétriciens français, la Société française de pédiatrie, la Société française de néonatologie, l'Association nationale des puéricultrices diplômées et des étudiants « expriment la plus grande réserve sur les conséquences de l'introduction du programme PRADO de la CNAM sur la santé de la mère et de l'enfant en France ».

Déjà, l'Académie de médecine notait en 2005 : « La physiologie de l'adaptation rend le nouveau-né, même à terme, particulièrement vulnérable dans la première semaine de la vie, et si le retour précoce à domicile devient un fait de société, il ne relève pas du progrès médical.»

Face à cette levée de boucliers et à ces mises en garde, la CNAM ne devraitelle pas mettre un terme à cette expérimentation et ne pas généraliser le dispositif? N'en va-t-il pas de la santé de millions de jeunes femmes et d'enfants?

Pourquoi s'obstiner dans un projet dangereux qui se révèle contraire à la vocation de la Sécurité sociale ?

Mais voilà qu'après la sortie précoce des maternités, loin d'en tirer les leçons, la CNAM veut maintenant s'engager dans la prise en charge à domicile des insuffisants cardiaques. La CNAM participe ainsi directement de la destruction des soins et bafoue l'ordonnance de 1945 qui édicte : « Il est institué une organisation de la sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils sup-

(1) Organisation pour le développement et la coopération économiques.

(2) Tarification à l'activité.

Jura

Le personnel hospitalier uni avec ses syndicats pour la défense des hôpitaux et contre la casse des urgences

Correspondant

A l'appel des trois syndicats départementaux de la santé — CGT, CFDT, FO —, le personnel hospitalier était appelé à la grève et à l'assemblée générale devant l'hôpital de Lonsle-Saunier le 21 mai contre le plan de redressement et d'économies de la communauté hospitalière de territoire (CHT) du Jura-Sud et contre le projet de démantèlement des urgences décidés par l'agence régionale de santé (ARS).

A la même heure se tenait une autre assemblée, appelée par la direction de l'hôpital, pour expliquer aux personnels les moyens de mise en œuvre des restructurations et l'adaptation du nombre de lits à l'activité.

es hospitaliers étaient à l'assemblée des syndicats. Plu-sieurs délégations des autres hôpitaux sont venues de Dole, Salins, Arbois, Champagnole discuter et échanger pour l'organisation du combat. Les interventions amenaient à une même réponse : ils veulent faire des économies importantes sur le dos des malades et des personnels, comme l'a indiqué un militant syndical : « *Nous* sommes ensemble dans un front commun d'unité qui amène les élus à demander comme nous tous le retrait de ces plans.»

Une infirmière a expliqué que la direction du CHT Jura-Sud avait décidé de bloquer les avancements, les déroulements de carrière et les échelons prévus dans le statut.

« Certains services des urgences devraient être supprimés et remplacés par un hélicoptère!», indique un autre hospitalier.

Une délégation, avec la CGT, la CFDT et FO, a été reçue par le député maire UMP de Lons-le-Saunier, président du conseil de surveillance de l'hôpital de Lons et président des maires de France : celui-ci a informé qu'il était favorable au maintien des urgences dans « toute la Franche-Comté ».

A l'hôpital de Champagnole s'est tenue l'assemblée appelée par la CGT, la CFDT et FO santé Jura avec plus de cent présents. Des élus, conseillers généraux de droite comme de gauche, se prononcent pour l'abandon du projet de l'ARS.

INFORMATIONS OUVRIÈRES Nº 253 SEMAINE DU 30 MAI AU 5 JUIN 201

Télécommunications

Plan de déploiement national du très haut débit

Le gouvernement voudrait achever la privatisation de France Télécom et pulvériser le réseau public de télécommunications

Contribution d'adhérents du POI, syndicalistes des Télécoms, au congrès ouvert du POI

Le 20 février, François Hollande, puis, 🕏 ie 28 ievrier, Fleur Pellerin, ministre délégué à l'Economie numérique, présentaient « la nouvelle stratégie gouvernementale pour le déploiement du très haut débit (THD) sur l'ensemble du territoire » (1). De quoi s'agit-il?

ce jour, environ 50 % des foyers sont connectés en haut débit (technologies ADSL, 3G...). Le gouvernement entend passer d'ici à 2022 au très haut débit, en amenant essentiellement la fibre optique chez tous les abonnés du territoire. Cela signifie « remplacer » le cuivre par la fibre optique. L'immense majorité des abonnés, quel que soit leur opérateur, est encore aujourd'hui reliée au réseau via un seul réseau construit dans le cadre du service public des PTT, la « boucle locale cuivre » de France Télécom (2). Demain, selon le plan THD, ce serait différent.

Sous couvert d'un « aménagement numérique du territoire », ce plan THD équivaut à jeter les fondations d'un nouveau cadre institutionnel visant à casser tout lien existant encore avec le service public des télécommunications: il s'agit notamment d'en finir avec le dernier monopole de France Télécom (FT), à savoir la « boucle locale cuivre ». Ecoutons Jean-Ludovic Silicani, président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), chargée de veiller à « la concurrence libre et non faussée »: « L'extinction du cuivre a été décidée. L'ARCEP veillera à ce que cette opération ne porte pas atteinte à l'équilibre concurrentiel, en reconstituant un monopole au profit de l'opérateur historique » (Sénat, 13 mars 2013).

Tout est dit: il s'agit de liquider les derniers éléments du monopole!

Par ailleurs, l'obligation de fournir un service téléphonique de qualité à un prix abordable, le service universel, est, lui, aussi menacé. Cet autre élément lié au service public a été institué avec la loi Quilès de 1990 et attribué d'office à France Télécom, de fait comme monopole (c'est malgré tout l'héritage des

Puis, via les directives européennes et les lois les transposant, son attribution s'est faite au terme

'Que France Télécom

c'est la revendication

pour déployer

de base contre

d'un appel d'offres aux opérateurs.

Jusqu'à maintenant, la loi française lui a, soit le seul opérateur malgré tout, conféré un caractère national indivisible. Les opérateurs concurrents la fibre optique (THD) de FT, n'ayant qu'une couverture partielle, dans notre pays, s'en sont plaints en demandant un service universel régionalisé.

Le 13 mars dernier, au Sénat, Fleur Pellerin a son démantèlement" déclaré : « Je viens de lancer l'appel à candidature pour le ser-

vice universel, qui intègre la fibre optique et plus seulement le cuivre : nous sommes donc bien dans le cadre du plan France Très Haut Débit. » Si le service universel intègre la fibre, aucun opérateur n'offrira de couverture nationale. Est-ce là l'amorce d'une possible « régionalisation » du service universel? C'est pro-

Dans le document gouvernemental précité, on lit : « Le souci de profit des opérateurs privés (notamment Orange, SFR,



Bouygues Télécom, Free, Numéricable) les conduira **naturellement** à déployer des réseaux à très haut débit dans les zones rentables...»

Ainsi, poussant au bout plus de vingt ans de politique de privatisation des PTT, le ministre propose des modalités du déploiement du THD différentes, selon des « zones d'initiative privée » et des « zones d'initiatives publiques », via une multitude d'opérateurs.

Les « zones d'initiative privée » comprendraient les zones très denses, « (les 20 plus grandes villes avec 20 % de la population) où "naturellement" les opérateurs investiraient » et des zones denses (3 415 communes et 37 % de la population), selon les intentions d'investissement faites par les opérateurs en 2011. « Les opérateurs (seraient) encouragés à mutualiser leurs efforts, notamment par le moyen du co-inves-

tissement ». Dans ces zones, le ministre estime à 6 milliards d'euros les investissements des opérateurs.

Dans les « zones d'initiatives publiques » là où les opérateurs n'investiraient pas à cause du manque de rentabilité, « *l'initia*tive sera laissée aux collectivités locales pour l'établissement de leurs projets de couverture de leurs territoires en très haut débit ». L'Etat apporterait son soutien

logistique et financier. Le ministre y estime à 12 milliards d'euros les investissements nécessaires. Ils seraient répartis en 6 milliards de redevances versés aux collectivités locales par les opérateurs pour l'utilisation de leurs réseaux, en 3 milliards sur dix ans de subventions de l'Etat, en 3 milliards apportés par les collectivités territoriales.

Un établissement public, chargé de piloter et de coordonner l'action des collectivités locales et des opérateurs privés, serait créé... Un guichet serait ouvert, où les collectivités locales départements ou régions — pourraient demander des subventions et des prêts bonifiés. Cet établissement pourrait, demain, préfigurer la séparation réseaux/services souhaitée par la Commission européenne.

LA POPULATION FERA LES FRAIS DU PLAN THD, LE RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE DEVRAIT **ÉTRE DÉMANTELÉ**

Résumons: « Ce n'est pas l'Etat central qui fera le très haut débit, mais bien les collectivités locales » (départements et régions à l'exclusion des communes -NDLR). Les collectivités s'endetteront par l'emprunt, augmenteront l'impôt, dans l'attente d'un impossible retour sur investissement par les redevances d'utilisation de ces réseaux locaux. Les contribuables paieront!

Les usagers-clients pourraient aussi craindre une hausse de leur facture. Les opérateurs préviennent : « Le prix des services très haut débit doit être supérieur à celui de l'ADSL. Si collectivement nous n'y arrivons pas, alors le projet échouera », annonce un dirigeant de FT. Pourtant, tous les opérateurs s'accordent à dire que les ménages ne sont pas prêts à payer plus cher leur abonnement à Internet.

Il y aura donc une multiplication du nombre d'opérateurs de télécommunications correspondant à toutes les collectivités qui construiront des réseaux

Pour le client-usager, quand son téléphone ou Internet ne fonctionnera pas, il lui faudra contacter plusieurs opérateurs qui ne vont pas se coordonner... Ou payer une assurance dépannage spécialisée...

Et sans doute, cette balkanisation du réseau local créera-t-elle de nouvelles différences de droits d'accès aux services de télécommunication, variant selon votre habitation, quartier, ville ou région. C'est un fait : le plan THD du

Déclarations des fédérations syndicales FO Com et CGT FAPT (extraits)

FO Com: « FO Com s'interroge aussi sur les objectifs poursuivis par les pouvoirs publics à travers de récentes décisions, parmi lesquelles (...) la décision du gouvernement d'exproprier, dans un avenir proche, France Télécom de sa boucle locale cuivre. Et cette liste n'est pas exhaustive. FO Com s'opposera par tous les moyens à toute tentative de démantèlement de l'entreprise et de ses acquis sociaux » (communiqué, 20 mars 2013).

CGT FAPT: « Sans une politique industrielle forte (...), l'avenir semble compliqué (...). Seule une autre répartition des richesses tournée vers l'emploi et l'investissement pourrait le permettre (le déploiement du THD — NDLR). Parallèlement, il faudrait sortir de ces logiques de marché avec, par exemple, l'appropriation publique du secteur des télécoms » (avril 2013).

gouvernement porte en germe la fin du principe de péréquation tarifaire qui assure un tarif d'abonnement unique sur l'ensemble du territoire.

Hier, FT nationalisée, monopole public, assurait cette péréquation tarifaire, l'accès de tous sur le territoire national à la communication téléphonique et à ses différents services (on se rappelle le Minitel distribué gratuitement aux abonnés FT).

L'ouverture à la concurrence et la régionalisation, c'est exactement l'inverse. La question du retour au monopole, de la renationalisation de FT est ainsi posée de façon très pratique.

Pour faire passer ce plan destructeur de déploiement du THD, le gouvernement cherche le consensus. Rien n'est joué. L'intérêt des personnels, de la population exige qu'il n'y ait aucun préalable à l'unité pour exiger :

le retrait du plan du gouvernement de déploiement du THD;

— non au démantèlement de France Télécom:

- attribution à France Télécom du déploiement du THD.

Cette contribution propose un axe de regroupement pour s'opposer à la destruction du service public auquel est lié le statut de fonctionnaire. Discutons-en.

(1) Source: document « très haut débit » publié le 20 février 2013 sous l'égide du ministère du Redressement productif et du ministère délégué chargé des Petites et moyennes entreprises, de l'Innovation et de l'Economie numérique. Ce plan THD relève du « pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi » adopté en novembre 2012 par le gouvernement et décline sa décision n° 19 : « Maintenir les atouts de nos infrastructures et déployer le très haut débit numérique sur l'ensemble du territoire avec un schéma équilibré et financé qui sera précisé début février 2013. La France doit maintenir l'avantage historique lié à la qualité et à la performance de ses infrastructures (transport, énergie) en intégrant cet objectif dans les réformes structurelles à engager. »

(2) France Télécom, ce n'est pas secondaire, en tire un bénéfice annuel de 850 millions d'euros versés par les opérateurs concurrents au

Le personnel des opérateurs et en premier lieu de France Télécom fera les frais du plan THD

Fin 2011, France Télécom (FT) employait environ 97 000 travailleurs en France (dont 57 000 fonctionnaires); 27 200 travaillaient dans les services techniques, dont une partie construit et entretient les réseaux avec de nombreux sous-trai-

A France Télécom, d'ici à 2020, 12 000 départs sont prévus dans les services techniques : 250 jeunes par an y sont embauchés, soit une baisse nette d'environ 10 000 emplois (sans compter la baisse drastique de la sous-traitance débutée depuis 2012 à France Télécom).

Le ministre évalue que « le déploiement du THD... représente pour les 15 ans à venir, la mobilisation de 15 à 20 000 emplois ».

Il manque donc plus de 10 000 emplois ! La seule explication d'un tel écart est une explosion de la sous-traitance, le refus d'embaucher en CDI. C'est fréquemment le cas à FT, qui, de façon honteuse, embauche des intérimaires, renouvelés de six mois en six mois. Des sommets sont atteints avec plus de 11 000 sous-traitants (2011) dans les services techniques.

Chacun est à même de comprendre que la cause de cette situation est la guerre entre opérateurs, induite par l'ouverture à la concurrence et les politiques de privatisation impulsées en Europe par la troika (FMI, BCE, Commission européenne). Le plan THD est évalué à 20 milliards d'euros. Depuis sa privatisation (en 1997, par le gouvernement Jospin), FT a versé 33 milliards d'euros à ses actionnaires (l'Etat français, actionnaire principal, a empoché un quart de cette somme).

'actualité internationale >>>

Chronique

INTERNATIONALE

Le "courage" et l'"anticipation", selon Hollande

Jean-Pierre Raffi

Participant, le 23 mai dernier à Leipzig, à la célébration des 150 ans du SPD, aux côtés des dirigeants du Parti socialdémocrate allemand et de la chancelière Angela Merkel, François Hollande a vanté les réformes lancées en 2003 par l'ancien chancelier SPD Gerhard Schröder pour flexibiliser le marché du travail allemand. « Ces décisions ne sont pas faciles à prendre, a-t-il déclaré, elles peuvent faire surgir des controverses. Mais le progrès, c'est aussi de faire dans les moments difficiles des choix courageux, pour anticiper les mutations industrielles.» Parlons-en! Militant syndical de la centrale syndicale allemande DGB, récemment, dans le journal ouvrier Sopode, ce qu'ont été les résultats de ces plans succes-

Heinz-Werner Schuster rappelait sifs « courageux » et « anticipateurs » : « Les premières mesures ont été prises par le gouvernement rouge-vert de Gerhard Schröder, et les gouvernements suivants de grande coalition puis de coalition CDU-CSU-FDP — ont poursuivi dans la voie ouverte

par Schröder. Les différents gouvernements, depuis la coalition rouge-vert, se sont souvent félicités de la diminution du chômage, oubliant de mentionner le prix payé pour cela: 7 millions d'emplois précaires. Plus de 20 % des travailleurs dans la catégorie des "bas salaires", c'est-à-dire avec des salaires horaires brut inférieurs à 10,36 euros. Une baisse globale des salaires de 6,3 % durant la même période. La protection contre le chômage a été remise en cause par les lois Hartz qui ont contraint les chômeurs à travailler pour des salaires de misère, les sinistres "emplois à 1 euro". Le statut national de la fonction publique a disparu, remplacé par des statuts différents pour l'Etat fédéral, les Länder et les communes. Les secteurs d'activité hors conventions collectives de branche se sont multipliés. Le niveau des retraites a été massivement réduit. On estime que le pouvoir d'achat des retraités a baissé

de 20 % depuis 2000.

Et, depuis janvier 2013, l'âge

« courageuses » et « anticipa-

qui s'ouvrira le 20 juin.

trices » sur lesquelles François

de la retraite a été porté à 67 ans.»

Voilà donc l'exemple des mesures

Hollande voudrait obtenir l'enga-

gement de la conférence sociale



Etats-Unis:

as un jour ne se passe

les travailleurs ne veulent pas du "grand accord" démocrates-républicains

François Forgue

sans que les médias ne fassent état des initiatives prises par le président Obama à l'échelle internationale et ne reconnaissent en même temps que ces initiatives — face aux difficultés que rencontre l'impérialisme américain pour protéger son «ordre » et faire appliquer sa loi, témoignent avant tout de l'intensité de la crise de tout son système de domination... Un seul élément de satisfaction est répété avec une certaine continuité : le déficit budgétaire américain se réduit.

Comme le note le Financial Times (16 mai) : « Le recul actuel du déficit résulte pour beaucoup des coupes de 85 milliards de dollars opérées dans les dépenses publiques après que soient entrées en vigueur les mesures de "réduction automatique" au mois de

En effet, en mars 2013, les parlementaires n'ayant pu trouver une solution à la hausse de la dette publique américaine, un système de coupes automatiques a commencé à s'appliquer. A leur propos, le quotidien Les Échos (16 mai) souligne que « la hausse des charges sociales constitue, de loin, la mesure la plus douloureuse : elle enlèvera quelque 125 milliards de dollars de pouvoir d'achat aux salariés cette année ». Simultanément, environ 5 % des fonctionnaires fédéraux étaient placés en congés forcés et sans solde d'une journée, le vendredi 24 mai, « en raison des coupes budgétaires », déclaraient les autorités.

« La quasi-totalité des autres fonctionnaires de l'Etat fédéral seront aussi renvoyés chez eux plusieurs jours cet été » souligne une dépêche d'agence. Cela vaut par exemple pour 800 000 fonctionnaires civils du Pentagone, mais il a été précisé qu'aucune restriction budgétaire ne frapperait les activités de la marine, en particulier de la flotte déployée en mer de Chine...

Aux coups immédiats qu'entraînent ces coupes s'ajoutent de lourdes menaces : le président Obama a réaffirmé sa volonté

d'aboutir à un « great bargain » (grand accord) entre le Parti démocrate et le Parti républicain, qui lui permettrait de poursuivre à grande échelle la réduction des déficits publics. Les républicains accepteraient — contrairement à leurs proclamations — des augmentations d'impôt pour les contribuables les plus fortunés. En échange, les représentants démocrates et le président Obama assureraient la mise en œuvre d'un plan de réduction des dépenses publiques en s'attaquant — ce qu'aucune administration républicaine ou démocrate n'a osé faire depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale — à Social Security, à Medicare et à Medicaid (1).

Ce dont les médias internationaux ne parlent pas, ou peu, ce sont les réactions de la classe ouvrière. Par exemple, un événement d'une grande importance a été très largement passé sous silence : le 20 mai, les enseignants de Chicago, à l'appel de leur organisation syndicale, la Chicago Teachers Union, ont fait grève dans leur grande majorité. Ils s'opposent à la fermeture, au nom des économies nécessaires, de 54 écoles publiques de Chicago.

Karen Lewis, la présidente du syndicat vient d'être largement réélue lors du der- accord mène Benjamin, rédacteur du journal The Organier congrès, a expliqué que « dans les élections à venir, son syndicat se prononcerait pour des candidats indépendants, ayant le soutien du mouvement ouvrier, compte tenu du rôle des démocrates dans cette entreprise de destruction de l'école publique.»

En effet, le maire de Chicago est Emanuel Rahm, notable du Parti démocrate, proche conseiller de Barack Obama. En pleine campagne électorale pour le second mandat d'Obama, alors que les directions nationales des organisations syndicales faisaient campagne pour lui, les enseignants de Chicago et leur organisation syndicale avaient mené une grève massive contre une première tentative du maire pour s'attaquer aux écoles publiques.

Ce qui se passe au sein du mouvement ouvrier, parmi les travailleurs et les militants, se réfracte dans les sommets mêmes de la confédération syndicale AFL-CIO. C'est ainsi que Richard Trumka, président

de l'AFL-CIO, qui a constamment mis son

"Certains, à Washington, considèrent que la réponse à la situation actuelle, c'est un grand accord" "La politique nom du déficit. à une

Richard Trumka. président de l'AFL-CIO

impasse"

autorité au service de l'appui à l'administration Obama, a déclaré le 12 mai : « La politique du "great bargain" mène à une impasse. » Il précise : « Certains, à Washington, considèrent que la réponse à la situation actuelle c'est un "grand accord". (...) Cela ne me paraît pas constituer un accord, mais trouver un moyen de dépouiller encore plus la majorité des travailleurs.»

C'est dans ces conditions que s'est tenue, les 19 et 20 mai, une conférence de responsables et de délégués syndicaux (ils étaient 125 à participer à ses travaux), venus de tout le pays et de certaines des fédérations syndicales les plus importantes, pour constituer un "comité de liaison pour une riposte ouvrière" sur la base de l'unité autour de revendications dont les princi-

- Aucune coupe dans les dépenses de la Social Security, de Medicare et de Medi-

Rejet de tout « partage des sacrifices » avec les patrons. - Annulation immédiate du plan de

« coupes automatiques » mis en place au

Intervenant dans cette conférence, Alan nizer, citait une déclaration du président de l'AFL-CIO le 20 mai : « Ce que les travailleurs veulent, c'est un mouvement ouvrier indépendant qui développe la force des travailleurs (...). Notre rôle n'est pas de renforcer la puissance d'un parti politique ou d'un candidat, c'est d'améliorer la vie des familles ouvrières.»

Alain Benjamin expliquait alors : « L'alliance que nous constituons ici vise à ce qu'au sein du mouvement ouvrier les actes s'accordent avec les paroles, c'est-à-dire que le mouvement ouvrier agisse, sur les lieux de travail et dans les rues, pour que soient satisfaites les revendications exprimant les besoins et les aspirations des travailleurs.»

(1) Social Security est la part des retraites garantie par l'Etat fédéral; Medicare est le système de remboursement des dépenses médicales pour les personnes âgées ; Medicaid est un système de subventions pour les dépenses médicales des ménages les plus défavorisés.

INFORMATIONS OUVRIÈRES № 253 SEMAINE DU 30 MAI AU 5 JUIN 201

Espagne

La politique de "dialogue social" contre les revendications des travailleurs



Jeudi 23 mai, à l'appel des Commissions ouvrières (CCOO) et de l'Union générale des travailleurs (UGT) a eu lieu en Catalogne une journée de lutte pour la défense des conventions collectives. Cette journée, qui en principe devait être organisée au niveau national, s'est réduite à la Catalogne, en dépit du fait que la défense des conventions collectives concerne l'ensemble des travailleurs.

Andreu Camps

n conséquence des réformes du Code du travail qui ont été successivement adoptées par le gouvernement Zapatero et le gouvernement Rajoy, les conventions collectives en vigueur sont remises en cause. A la date du 8 juillet 2013, les conventions collectives existantes, qui concernent 3,5 millions de travailleurs, si elles ne sont pas négociées, seront abrogées, et on reviendrait à l'application d'un Code du travail minimum. La revendication commune de tous les travailleurs de l'Etat espagnol, c'est la défense des conventions collectives et le retrait des réformes du Code du tra-

Mais Toxo et Mendez, secrétaires généraux des CCOO et de l'UGT, ce même 23 mai, ont signé un accord avec les confédérations patronales pour prolonger les conventions collectives de six mois, et, en cas de désaccord dans les négociations, acceptent le règlement par un médiateur (autrement dit la remise en cause des conventions). Cet accord met donc en réalité en cause l'exigence unanime de la défense des conventions collectives.

LE 16 MAI ET L'ACCORD DE LA MONCLOA

Pour comprendre « l'accord » signé avec les patrons sur les conventions collectives, il faut revenir à la rencontre qui a eu lieu le 16 mai au palais de la Moncloa entre le président du gouvernement, Rajoy, Toxo et Mendez, le ministre du Travail, et les présidents des centrales patronales, la CEOE et la CEPYME. Cette réunion s'est conclue par un communiqué commun qui « rétablissait » le dialogue social, et la constitution de trois « groupes de travail », en particulier sur l'emploi des jeunes et sur une réforme de la Sécurité sociale.

A la sortie de la réunion, Toxo a déclaré que cette réunion était positive parce qu'elle rétablissait le dialogue social et que les syndicats avaient fait l'effort de ne plus exiger le retrait de la réforme du Code du travail.

Lors de cette réunion, la question des conventions collectives n'a pas été formellement traitée. En réalité, cela ouvrait la voie à l'accord du 23 mai.

QUELLE EST LA SIGNIFICATION, QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DE CES ACCORDS ?

Dans une situation où le gouvernement Rajoy s'effondre parce que haï par les masses, avec des ministres en grande partie concernés par des affaires de corruption et qui s'affrontent entre eux publiquement, il faut comprendre que la signature de cet accord par les dirigeants nationaux des syndicats représente un ballon d'oxygène pour le gouvernement et sa politique anti-ouvrière.

De plus, dans le communiqué commun adopté le 16 mai, Toxo et Mendez s'engagent à apporter tout leur soutien au gouvernement Rajoy au sein de l'Union européenne.

Il est évident que cet accord est ressenti par les travailleurs comme un obstacle au combat uni pour les revendications, à un moment où les travailleurs de la santé, notamment à Madrid, poursuivent le combat contre la privatisation des hôpitaux, tandis que, depuis le 9 mai, les enseignants, de l'école à l'université, sont en grève contre la nouvelle réforme du ministre Wert.

Cet accord ouvre la voie à la renégociation à la baisse des conventions collectives.

Samedi 18 mai, la « plate-forme des syndicalistes » (1) a organisé une rencontre d'urgence à Madrid pour analyser les accords de la Moncloa et proposer une initiative qui parte de la défense des intérêts des travailleurs face à la politique de pacte et de dialogue social.

(1) La « plate-forme des syndicalistes » a été constituée il y a trois ans, en janvier 2010, pour s'opposer à la signature annoncée de la réforme des retraites, finalement adoptée le 2 février 2010, sous le gouvernement Zapatero, dans un accord entre le patronat et la direction des syndicats. Rappelons que, lors de la signature de cet accord, étaient présents Angela Merkel, la chancelière allemande, et le responsable allemand du syndicat DGB, qui ont apporté leur soutien public à cette réforme.

DOCUMENT

Appel de la "plate-forme des syndicalistes" (extraits)

Ce gouvernement ne mérite ni trêve ni pacte!

« Il faut poursuivre et renforcer le combat pour la défense des conventions collectives, contre les coupes budgétaires, pour l'abrogation de la réforme du Code du travail.

La réunion du 16 mai à la Moncloa, entre le gouvernement, les patrons et les syndicats ouvriers, ainsi que les accords adoptés apportent un ballon d'oxygène à ce gouvernement (...).

L'intérêt des travailleurs dans tout le pays est d'en finir avec cette politique de pacte et de dialogue avec le gouvernement anti-ouvrier et corrompu. C'est pourquoi nous nous adressons aux dirigeants de nos organisations, à leurs commissions exécutives, pour leur dire : à la lumière de l'expérience de la politique de dialogue social, compte tenu de la situation actuelle, il faut en finir avec les accords de dialogue social. Aucune "trêve", aucun accord avec le gouvernement central et les gouvernements régionaux qui appliquent cette politique. L'unité est nécessaire pour exiger l'abrogation de la réforme du Code du travail, l'abrogation de l'accord sur les conventions collectives, l'annulation de toutes les coupes budgétaires, réductions de salaires et pensions et mesures de privatisation. »

ROUMANIE

"Si vous n'arrêtez pas la grève, on délocalise au Maroc!"

Lu dans *Tribuna Sociala*, bulletin de l'Association pour l'émancipation des travailleurs (AEM) de Roumanie, associée à l'Entente internationale des travailleurs et des peuples.

e dernier numéro (mai 2013) de *Tribuna Sociala*, le bulletin de l'Association pour l'émancipation des travailleurs (AEM) de Roumanie, associée à l'Entente internationale des travailleurs et des peuples, rend compte de l'accord arraché le 16 avril 2013, à l'issue de deux mois de négociations entre le syndicat et la direction de l'usine Dacia, à Mioveni, négociations portant sur la nouvelle convention collective et au cours desquelles le syndicat des ouvriers de l'usine avait exigé 40 % d'augmentation des salaires.

L'usine Dacia appartient au groupe Renault, qui en a pris possession en 1998, et on se souvient qu'en avril 2008, les ouvriers y avaient arraché une augmentation de 40 % des salaires après une grève de trois semaines à l'appel de leur syndicat. Un premier coup porté à la politique de délocalisation à la recherche des coûts salariaux les plus bas, politique encouragée par l'Union européenne. Cinq ans plus tard, les négociations entre les syndicats et la direction de Dacia-groupe Renault, qui avaient commencé le 20 février, se sont soldées par des augmentations de salaires, certes pas à la hauteur de ce qu'exigeaient les ouvriers.

Les 20 et 21 mars, des ouvriers de l'usine s'étaient mis en grève, se plaignant que les négociations n'avaient pas encore abouti et que leurs revendications, en particulier salariales, n'avaient pas encore été incluses dans le contrat collectif. Plus de 5 000 ouvriers, soit plus du tiers des effectifs, avaient suivi le mouvement, qui a pris fin au bout de deux jours, après que les représentants du gouvernement ont menacé

de sanctionner ceux qui avaient pris part à la grève.

Au cours de ces deux jours de grève, les ouvriers ont assisté à un véritable déchaînement de la part de la direction. Ainsi que le relate *Tribuna Sociala*, le vice-président de Dacia, Constantin Stroe, a essayé d'effrayer les grévistes en les avertissant que « si les manifestations ne se terminent pas de façon "raisonnable et satisfaisante pour les deux parties", *Renault n'hésitera pas* "à ce qu'une partie de la production de Pitesti soit délocalisée au Maroc, où l'avantage est qu'un travailleur marocain ne gagne que 54 % du salaire d'un employé en Roumanie". »

Mais le syndicat n'a pas cédé au chantage et a fini par arracher une augmentation moyenne de 6 %, ainsi qu'une prime que les ouvriers toucheront au mois de mai. Un résultat non négligeable si on le compare avec ce qui se passe dans les usines Renault de France ou de Russie, où des accords ont été signés qui imposent le gel des salaires en 2013 et 2014. Tribuna sociala conclut : « Ce résultat est un point d'appui pour tous les travailleurs, pas seulement ceux de Renault. D'abord parce que les travailleurs en France et en Russie peuvent s'appuyer sur ce précédent pour remettre en cause le gel de leurs salaires, et au Maroc pour revendiquer de ne plus être payés moitié moins qu'un Roumain pour le même travail. Ensuite, à tous les travailleurs en Roumanie et dans les pays de l'Union européenne, à qui on a imposé de se serrer la ceinture : la grève à Dacia est un excellent exemple d'organisation et de combat syndical, de solidarité et de détermination pour revendiquer nos

TRIBUNE DES COURANTS > COURANT COMMUNISTE INTERNATIONALISTE

Au sommaire du n° 78 de *La Vérité*



La IVe Internationale

- a tenu son VIIIe Congrès mondial
- Déclaration finale du congrès
 Le VIIIe Congrès a réuni 150 délégués venus de 50 pays
- Dans la discussion du congrès
- Intervention de clôture

Mustapha Ben Mohamed (par Lucien Gauthier)

Pierre Lambert et la reproclamation de la IVe Internationale (par Daniel Gluckstein)

Où va le Venezuela ? (par Julio Turra)

Le bilan désastreux

du socialisme dans un seul pays (par Jean-Jacques Marie)

4 EUROS, AUPRÈS DES MILITANTS DU COURANT, À PARTIR DU 5 JUIN

BOLIVIE

Grève générale à l'initiative de la COB pour l'augmentation des pensions de retraite

Refusant les provocations, la COB accepte la reprise des négociations avec le gouvernement

l aura fallu deux semaines d'intenses mobilisations des mineurs, des professeurs, des ouvriers d'usines et d'autres secteurs syndicaux, sous la direction de la Centrale ouvrière bolivienne (COB), pour l'augmentation des retraites, avant que le gouvernement Evo Morales rouvre une négociation avec la direction de la centrale syndicale en vue d'une révision de la loi sur les pensions de retraite en Bolivie.

Commencée le 6 mai dernier, la mobilisation s'est traduite par des grèves et des manifestations dans les différents secteurs et plusieurs marches à La Paz. Face à cette mobilisation, le gouvernement du Mouvement vers le socialisme (MAS) a d'abord eu recours à une sévère répression qui a fait plusieurs centaines de blessés, des dizaines d'emprisonnés.

La COB revendique une augmentation de 48 %du plafond de retraite des mineurs (considérant le caractère éminemment insalubre de leur métier) et de 30 % pour les autres salariés. Elle exige également la révision de l'actuelle loi sur les pensions pour que le calcul du montant des retraites passe de 70 % de la moyenne du salaire à $100\,\%$ de la moyenne du salaire des vingt-quatre derniers mois.

La loi 065 promulguée par Evo Morales en 2010 a réduit de 65 à 58 ans l'âge du départ à la retraite (55 ans pour les femmes).

Evo Morales a déclaré que ces revendications (notamment les 100 %) sont insoutenables. Le MAS et le gouvernement sont aussitôt partis à l'offensive contre les grévistes, sans hésiter sur les arguments les plus « pourris » : « Les mineurs sont des privilégiés », « des étrangers sont parmi les conseillers de la COB », « une tentative de coup d'Etat est en marche »...

Le MAS a appelé sur cette base à une contremanifestation à La Paz « pour la défense du gouvernement populaire », ouvrant la voie à des affrontements avec les milliers de travailleurs rassemblés dans la capitale à l'appel de la COB. Dans cette situation, la COB a accepté de reprendre avec le gouvernement le dialogue resté jusqu'à présent sans résultat.

Appelant à refuser tout affrontement recherché par le MAS, le leader de la fédération des mineurs de Bolivie, Miguel Pérez, a déclaré le 21 mai dernier que son secteur n'acceptait pas la proposition de 10 % seulement d'augmentation des retraites.

Au même moment, Juan Carlos Trujillo, principal dirigeant de la COB, informait que le gouvernement acceptait de réviser quelque trente articles de la loi sur les pensions, et de constituer une commission avec des représentants

Quelle que soit l'évolution de la situation, elle confirme le fossé qui existe et qui s'élargit entre le mouvement ouvrier bolivien et le gouvernement Evo Morales. On soulignera en ce sens l'importance de la décision prise par la COB en mars dernier, de constituer en Bolivie un Parti des travailleurs. Julio TURRA Algérie

Appel à la tenue d'un meeting à Alger contre la menace d'intervention militaire

Conférence de presse de Louisa Hanoune.



VENEZUELA

L'impérialisme ne relâche pas sa pression contre le peuple vénézuélien

La centrale syndicale

UNETE appelle

à la lutte autour

des travailleurs

et de la nation.

de défense

d'une plate-forme

Après avoir échoué dans sa tentative de profiter de la mort de Chavez pour fomenter un coup d'Etat au Venezuela, l'impérialisme américain ne relâche pas sa pression réactionnaire.

xix semaines après avoir remporté légitimement et légalement l'élection, le 14 avril dernier, le gouvernement Nicolas Maduro est reconnu par tous les pays d'Amérique latine

et l'Union européenne, pour ne pas en citer d'autres sur d'autres continents. Mais il n'est toujours pas reconnu par Obama et son candidat malheureux, le laquais vénézuélien Henrique Capriles qui multiplie les provocations et n'accompagne même pas l'audit des urnes qu'il a lui-même sollicité.

Le 3 mai, dans une interview accordée au Mexique, Barack Obama accusait le Venezuela de « pratiques qui ont déjà été éliminées dans une grande partie de l'Amérique latine », déclarant qu'« il y a des rapports prouvant que le Venezuela n'ob-

serve pas les principes élémentaires des droits de l'homme, de la démocratie, de la liberté de presse et de réunion ».

Succombant à la nostalgie du temps où les Etats-Unis parlaient au nom des pays d'Amérique, il ajoutait que « *l'Amérique latine dans son ensemble* voit croître la violence, les protestations et les attaques contre l'opposition ».

Dans une note officielle, le gouvernement vénézuélien a rejeté ces allégations, rappelant que « le candidat malheureux de l'opposition et son appel à la haine et à la violence dans les rues ont déjà occasionné l'assassinat politique de neuf compatriotes, dirigeants bolivariens, chavistes ».

Et la note poursuit : « Assiéger et harceler des centres de santé où se trouvaient des médecins cubains, expression de la xénophobie, incendier volontairement des constructions et des

biens publics, et tant d'autres actes de vandalisme, voilà la violence entretenue par des secteurs de l'opposition.

Ces faits n'ont pas mérité de votre part la moindre préoccupation. Telle est la morale impérialiste : jugement déséquilibré.

Nous alertons tous les gouvernements indépendants du monde, les peuples et leurs organisations face au plan du gouvernement des

Etats-Unis qui est de provoquer ce qu'il appelle la "guerre des chiens" au Venezuela, pour justifier l'intervention impérialiste.»

Dans le même temps, l'opposition pro-impérialiste tente d'exploiter les contradictions du gouvernement Maduro qui ne parvient pas à affronter le sabotage mené par les capitalistes, qui provoque des pénuries de produits de première nécessité. Dans cette situation, la centrale syndicale UNETE appelle à la lutte autour d'une plate-forme de défense des travailleurs et

de la nation, revendiquant, par exemple, des augmentations générales de salaire, le respect des droits inscrits dans la loi organique du travail et la création d'une « centrale étatique d'importation ».

Au contraire de la flexibilisation du contrôle des changes acceptée par le gouvernement Maduro, qui favorise l'augmentation des profits des entreprises privées et rend plus difficile le contrôle des prix, une telle « centrale étatique d'importation » permettrait une utilisation plus rationnelle des ressources en monnaies étrangères et renforcerait les réseaux de distribution des marchandises d'Etat.

La satisfaction par le gouvernement Maduro de cette plate-forme renforcerait sans aucun doute l'unité du peuple face aux manipulations des agents de l'impérialisme.

Edison CARDONI ■

Le 21 mai, lors d'une conférence de presse, Louisa Hanoune a présenté les travaux du bureau politique du Parti des travailleurs. La presse algérienne en a rendu

elon *El Moudjahid*, « au cours de cette rencontre, elle a annoncé que le huitième congrès de son parti aura lieu en octobre prochain. (...) M^{me} Louisa Hanoune a affirmé que le congrès sera dédié à la mémoire de Mustapha Ben Mohamed, le fondateur et le doyen du parti, décédé le 14 mai dernier. "Le 23e anniversaire du PT sera dédié à la mémoire de Mustapha Ben Mohamed, militant de la première heure et qui a occupé le poste de secrétaire général du parti jusqu'en 1997, date de son élection comme député du parti à l'Assemblée populaire nationale", a-t-elle notamment indiqué. Selon la secrétaire générale du PT, "l'actualité aujourd'hui de la lutte du peuple algérien pour l'indépendance, l'actualité du sacrifice du million et demi de martyrs pour l'indépendance et la souveraineté nationales consiste à organiser la défense de l'intégrité du pays contre les menaces d'intervention étrangère". »

Et pour *L'Expression* : « Evoquant la montée de la contestation sociale, Hanoune indiquera que "la défense de la nation contre toutes formes d'ingérence étrangère exige un front intérieur fort. Cela doit imposer au gouvernement la prise en charge réelle des préoccupations légitimes du front social." Un dialogue serein doit être ouvert avec les partenaires sociaux en vue de satisfaire leurs revendications légitimes, car, ditelle, "la politique de l'autruche mène droit vers un très dangereux pourrissement". La secrétaire générale du PT, qui fustige les déclarations "abusives" de certains hauts responsables, estime aue "les syndicats des corps communs de la santé, ceux de l'éducation ainsi que les praticiens et



les spécialistes de la santé publique, qu'ils soient affiliés à l'UGTA ou aux syndicats autonomes, sont dans leur plein droit de protester, car ils étaient exclus des dernières augmentations salariales".>

Concernant la saisie de deux journaux pour des articles sur l'état de santé du président, selon L'Expression, « la secrétaire générale du Parti des travailleurs a qualifié, hier, la décision des autorités relative à la suspension et aux poursuites judiciaires à l'encontre des journaux de Hicham Aboud, d"exagérée". (...) "Franchement, ca ne méritait pas une telle décision. Il suffisait d'un communiqué pour démentir l'information. Ce n'était vraiment pas la peine de donner autant d'importance, un prétexte inespéré à ceux qui font feu de tout bois", indique-t-elle. Avant d'ajouter : "L'attitude des autorités crée une

polémique de plus." » Louisa Hanoune a précisé, selon La Tribune : « Ceux qui propagent des rumeurs sur l'état de santé de Bouteflika, en réalité font diversion pour détourner les regards des véritables défis de la nation, notamment de l'intervention étrangère », ajoutant que "ces voix font une sorte d'écran de fumée sur les luttes légitimes des travailleurs".»

Le Soir revient sur l'annonce, faite par une responsable américaine, à une délégation de la direction du PT : « "S'il y a intervention

américaine en Algérie, elle ne se fera que sur accord des autorités algériennes." Il s'agit là des propos d'une diplomate américaine accréditée à Alger, tenus à l'adresse d'une délégation du Parti des travailleurs à l'ambassade américaine à Alger. L'information a été rendue publique hier par la secrétaire générale du Parti des travailleurs (PT), M^{me} Louisa Hanoune, lors d'une conférence de presse animée au siège du parti. "Nous avons pris acte de ces propos", a déclaré M^{me} Louisa Hanoune, qui a porté à la connaissance des journalistes que "cette entrevue avec les diplomates américains a eu lieu à la demande de ces derniers (...)". Selon la conférencière, cette rencontre a eu lieu quelques jours après les propos tenus par la direction nationale du Parti des travailleurs au sujet du "stationnement d'une troupe d'élite relevant des Marines américains en Espagne et dont la mission principale était une éventuelle intervention en Algérie". En effet, le sujet en question a constitué un des points forts de la conférence de presse animée par la secrétaire générale du Parti des travailleurs. Pour elle, "une probable intervention américaine en Afrique du Nord ou au Sahel est plus que d'actualité, d'autant que des ONG, à l'image de Freedom House du NDI, manipulées par la CIA, tentent d'exploiter certains maux sociaux des pays ciblés pour préparer le terrain". "Celui qui veut intervenir en Libye, en Tunisie ou en Somalie peut intervenir en Algérie. Regardez ce qui se passe actuellement en Libye. Un véritable processus de somalisation de ce pays est engagé. Face à cette situation, nous devons rester vigilants et en alerte. C'est dans ce cadre que nous allons organiser avec nos partenaires et alliés de l'UGTA un meeting international pour mettre en exergue cette menace, tirer la sonnette d'alarme et constituer un front interne pour faire face à cette situation."

Lucien GAUTHIER ■

INFORMATIONS OUVRIÈRES № 253

SEMAINE DU 30 MAI AU 5 JUIN 201

UNE SEMAINE DANS LE MONDE

NORVÈGE

Le FMI présente ses exigences au gouvernement

Le Fonds monétaire international enjoint au gouvernement norvégien de réfréner ses ponctions dans la manne pétrolière et de procéder rapidement à une réforme des retraites. Le FMI pointe les problèmes suivants à régler : la trop forte hausse des salaires tirée par le secteur pétrolier et qui, selon le FMI, plombe la compétitivité des autres industries ; des dépenses publiques excessives ; un endettement élevé des ménages et le vieillissement de la population.

Pour pouvoir couvrir la charge des retraites à long terme, le FMI réclame une réforme des prestations sociales et un ralentissement des ponctions dans la manne pétrolière.

SLOVÉNIE

Le Parlement vote la "règle d'or" et limite tout recours au référendum

Le Parlement slovène a inscrit dans la Constitution la « règle d'or » budgétaire qui prévoit désormais que les dépenses et les recettes de l'Etat devront être à l'équilibre à mi-mandat, des exceptions n'étant possibles qu'en cas de « circonstances extraordinaires » non définies.

Dans la foulée, le Parlement a amendé la Constitution, imposant des conditions plus sévères pour réclamer l'organisation d'un référendum.

Rappelons que plusieurs réformes, notamment celle du marché du travail, proposées entre 2008 et 2011 par le gouvernement, sous pression de l'Union européenne, avaient été rejetées par référendum.

En juin 2011, la réforme des retraites, elle non plus, n'avait pas passé l'obstacle référendaire, ce qui avait conduit à la chute du gouvernement et à des élections anticipées.

Les « agences d'évaluation financière », qui ont dégradé à plusieurs reprises la note souveraine de la Slovénie, ont mis en cause les référendums, qui rendaient l'application de certaines réformes incertaine.

ÉTATS-UNIS

La tornade qui a ravagé Moore est un phénomène certes "naturel" ... mais pas les morts

Les habitants de Moore ont regagné leurs maisons, dans une ville ravagée par la tornade qui a fait vingt-quatre morts. Moore avait déjà été ravagée en 1999 par un ouragan, qui avait alors fait une quarantaine de morts.

Ces tornades dévastatrices constituent donc ce qu'on appelle des « phénomènes naturels ».

On ne peut en dire autant des morts. Il existe en effet un moyen de s'en protéger : c'est de pouvoir accéder rapidement à une pièce sécurisée, généralement souterraine.

Les deux écoles sous les décombres desquelles des enfants ont été ensevelis, ainsi que la plupart des maisons détruites, en étaient dépourvues. « Parce que ça coûte cher », regrette une vieille femme qui fouille dans les décombres de sa maison.



Des renforts de police avaient pris position le 23 mai devant le palais de justice de Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) où le tribunal correctionnel était appelé à statuer sur le sort de Jocelyn Leborgne, militant syndicaliste de l'Union générale des travailleurs de Guadeloupe (UGTG) traîné devant la justice pour refus de contrôle ADN. A l'audience, Jocelyn avait reçu le soutien, outre de son organisation syndicale, l'UGTG, de la CGTG, de FO, et d'autres organisations membres du LKP qui dénonçaient « la diabolisation des travailleurs et la remise en cause des libertés fondamentales et syndicales » : « Syndicalistes, pas criminels ! » Un représentant du Comité international contre la répression était présent ce jour-là au rassemblement devant le tribunal (lire en page 16 de notre précédent numéro). Alors que le ministère public avait requis un mois de prison, le tribunal a donc rendu, le 23 mai, son délibéré. Il a prononcé la relaxe. Une victoire au compte de la démocratie et du mouvement ouvrier organisé.

Communiqué de l'Union générale des travailleurs de Guadeloupe

Deux avocats du travail convoqués devant le tribunal correctionnel de Paris

e mercredi 22 mai 2013, Sarah Aristide et Patrice Tacita sont convoqués devant le tribunal correctionnel de Paris. Rappel des faits. Alors qu'ils travaillent sur des dossiers, les deux avocats découvrent qu'ils sont sur écoute téléphonique. Ils portent alors "plainte contre X" pour "violation du secret professionnel, atteinte au principe de la libre défense et à la confidentialité entre un avocat et son client".

En France, ces dérives auraient été fermement dénoncées par la Chancellerie et les coupables lourdement sanctionnés, comme dans l'affaire des écoutes illégales réalisées par l'Elysée entre 1983

En Guadeloupe, visiblement, les choses sont différentes, car ce sont les avocats victimes des écoutes illégales qui sont mis en examen pour les délits de diffamation envers un magistrat et de violation du secret professionnel.

Nous sommes bien dans une colonie, l'Etat réprime donc toutes celles et tous ceux qui osent s'opposer au mépris, à la négation, à l'exploitation, à la répression et à la discrimination dont nous sommes, nous travailleurs et peuple de Guadeloupe, victimes dans notre propre pays. L'UGTG salue le courage, l'engagement et la détermination de maîtres Sarah Aristide et Patrice Tacita qui ont osé porter plainte pour défendre les libertés fondamentales et singulièrement les droits de la défense.

L'UGTG apporte son soutien aux avocats militants, *Fanm é Nonm vèwtikal* (femme et homme debout), qui luttent avec conviction, audace et engagement contre toute *pwofitazyon* (exploitation).»

ROUMANIE

Privatisation du fret ferroviaire : les vautours sont à l'affût

La privatisation de la compagnie nationale roumaine de chemin de fer (CFR Marfa) fait partie des engagements de la Roumanie auprès du Fonds monétaire international et de l'Union européenne. OmniTRAX, une compagnie de fret ferroviaire privée américaine, et un fonds d'investissement autrichien, Donau-Finanz and CO KG Austria, figurent parmi les favoris dans cette course à la privatisation.

Ils ont jusqu'au 5 juin pour déposer leur offre finale. Le « vainqueur » doit être annoncé le 20 juin.

« Coup de théâtre », titre le quotidien économique roumain Ziarul Financiar, en rappelant que ces compagnies avaient échoué à se qualifier lors d'une première tentative de privatisation la semaine dernière.

Depuis, le gouvernement a « allégé » le cahier des charges, les candidats pouvant être admis aux enchères si leur chiffre d'affaires sur les trois dernières années a été supérieur à 20 millions d'euros et non plus à 100 millions d'euros comme exigé auparavant.

Après de nombreux retards sur le calendrier prévu, Bucarest avait obtenu du FMI un délai supplémentaire de trois mois, jusqu'à fin juin, pour privatiser l'opérateur de fret ferroviaire.

CFR Marfa emploie environ 9 000 personnes, directement menacées par le plan de privatisation. Elle compte un parc immobilier important sur lequel lorgnent les postulants privatiseurs.

SUÈDE

Cinquième nuit d'émeutes dans la banlieue de Stockholm



Déclenchées dans la nuit du 19 mai après la mort d'un habitant de Husby, dans la banlieue de Stockholm, abattu par la police qui a plaidé la « *légitime défense* », les émeutes se sont peu à peu étendues à une quinzaine de quartiers.

Des évènements comparables avaient déjà eu lieu en 2010 dans la capitale suédoise et en 2008 à Malmö (dans le sud). A la racine de ces émeutes à répétition, fort loin du « miracle scandinave » : un taux de chômage trois fois plus élevé à Husby que dans le reste du pays ; une concentration de problèmes sociaux qui ajoutent au chômage, l'échec scolaire, l'absence de toute perspective pour toute la population et pour la jeunesse notamment.

Des jeunes qui accusent de racisme les policiers qui les traitent de « singes » ou « sales nègres »...

NIGER

Un pays pauvre du Sahel, mais riche en uranium... et maintenant en pétrole

Le Niger, entraîné dans la spirale de la guerre qui, de la Libye au Mali, menace de précipiter toute la région dans le chaos le plus sanglant, est l'un des pays les plus pauvres du Sahel, en proie à des crises alimentaires récurrentes... mais très riche en uranium.

L'uranium, dont le pays est le quatrième producteur mondial, constitue la principale ressource d'exportation.
Les mines d'uranium d'Areva sont situées dans la région d'Agadez, dans le nord désertique du Niger, proche du nord du Mali.
Le groupe nucléaire français qui, depuis des années, a mis la main sur cette manne formidable, compte ouvrir encore d'ici à deux ans une nouvelle mine géante à Imouraren, sa troisième mine dans le pays.

De plus, fin 2011 le Niger est devenu officiellement producteur de pétrole avec l'inauguration d'une raffinerie à Oléléwa (centre-est).